MISSION SCIENTIFIQUE EN PERSE

PAR J. DE MORGAN

TOME V

ÉTUDES LINGUISTIQUES

DEUXIÈME PARTIE

TEXTES MANDAÏTES

MISSION SCIENTIFIQUE EN PERSE

PAR J. DE MORGAN

TOME V

ÉTUDES LINGUISTIQUES

DEUXIÈME PARTIE

TEXTES MANDAÏTES

PUBLIÉS

PAR J. DE MORGAN

AVEC

UNE NOTICE SUR LES MANDÉENS

PAR CL. HUART

PROFESSEUR À L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, RUE BONAPARTE, 28

MCMIV

EX LIBRIS
SALOMON REINACH
DON
DE
MADAME SALOMON REINACH
NÉE MORGOULIEFF
S.R

NOTA.

Les manuscrits reproduits dans le présent volume sont déposés à la Bibliothèque nationale de France, à Paris.

PRÉFACE.

Le livre que j'offre aujourd'hui au public est la seconde partie du dernier volume de la série « Mission en Perse 1889-1891 ». Sa publication a longtemps tardé : mes occupations ne m'ont jamais permis, depuis treize ans, de consacrer à la partie matérielle de mes travaux le temps qu'ils exigeaient. De longues absences m'ont souvent tenu éloigné de mon éditeur, et il ne lui était pas possible de me faire parvenir les épreuves à corriger.

Fort heureusement, j'ai pu compter sur le concours de savants amis qui ont bien voulu me remplacer et surveiller l'impression de mes volumes. C'est ainsi que M. le professeur Huart, me prêtant son concours, m'a permis de donner dernièrement la première partie du tome V, *Études linguistiques*.

La correction des épreuves de cet ouvrage était particulièrement difficile, par suite des caractères orientaux qu'il renferme en grand nombre. J'avais, il est vrai, revu mon manuscrit avec le plus grand soin; mais je n'en ai pas moins été fort heureux, lors de la mise sous presse, de pouvoir me reposer sur la grande expérience de M. Huart en linguistique orientale. Qu'il me soit permis de lui adresser l'expression de ma vive reconnaissance pour le travail ardu auquel il a bien voulu se livrer sur un ouvrage dont il a respecté jusqu'aux moindres détails de rédaction.

La deuxième partie du tome V ne présente aucun effort scientifique de ma part : il n'est que la reproduction par des procédés photographiques de manuscrits que j'ai eu l'heureuse chance de pouvoir me procurer au cours de mes voyages. Composer typographiquement

ces textes eût été affronter de grandes difficultés matérielles, s'exposer à des erreurs sans nombre. Reproduits en fac-similés, ils demeurent au-dessus de toute critique et sont, pour les savants se livrant à l'étude du mandaïte, une base sûre de travail.

Je ne dirai pas comment je me suis procuré ces manuscrits, ni quels ont été mes intermédiaires : ce serait mettre en danger l'existence de ceux qui vivent parmi les Sabéens ou qui doivent encore traverser leur pays. Divulguer un livre est considéré chez ces gens comme une trahison méritant la mort, et chaque Sabéen est chargé de l'exécution de cet arrêt.

M. Huart, qui, en mon absence, a fait commencer la reproduction des textes, a bien voulu écrire pour ce volume une notice sur les Mandéens, exposé fort intéressant que certainement les lecteurs, comme moi-même, trouveront trop court.

En terminant cette série d'ouvrages, il m'est extrêmement agréable d'adresser à MM. les Directeurs de l'Enseignement supérieur, MM. X. Charmes, P. Liard et H. Bayet, l'expression de ma parfaite reconnaissance pour le concours bienveillant qu'ils n'ont cessé de me donner, pour les sacrifices que leur département s'est imposés en vue de publier les résultats de ma mission.

Je remercie aussi bien sincèrement l'éditeur de mes travaux, M. E. Leroux, de l'amical dévouement avec lequel il m'a toujours assisté dans mon œuvre.

Cette mission de 1889-1891, dont la publication s'achève seulement aujourd'hui, se continue dans les *Mémoires de la Délégation en Perse du Ministère de l'Instruction publique*, qui compte déjà bon nombre de volumes. C'est encore à la Direction de l'Enseignement supérieur que nous devons ces ouvrages que M. Leroux publie d'une façon qui lui fait grand honneur.

Croissy-sur-Seine, le 6 septembre 1904.

J. DE MORGAN.

NOTICE SUR LES MANDÉENS,

PAR CL. HUART.

Les Mandéens ou Mandaïtes forment une secte religieuse dont les adeptes vivent sur les bords de l'Euphrate inférieur et du Chaṭṭ-el-ʿArab; on les rencontre à Soûq ech-Chouyoûkh, Nâçiriyya, Chatra, Safha, Gourna et Amara, sur le territoire ottoman, ainsi qu'à Chouchtèr, Howéïza et Mohammara à l'intérieur des frontières persanes. Longtemps persécutés et forcés de vivre sous un climat meurtrier, les Mandaïtes ne sont plus guère que quatre mille. Ils s'occupent peu d'agriculture; ils vivent presque tous d'industrie; les professions qu'ils exercent sont, en général, l'orfèvrerie et la menuiserie; on compte parmi eux quelques forgerons; certains, en très petit nombre, se livrent au commerce [1]. Ils vivent méprisés par les populations musulmanes qui les entourent, et cette condition sociale les a rendus entièrement défiants et soupçonneux à l'égard des étrangers; ils cachent avec un soin jaloux les principes fondamentaux de leurs croyances, et c'est un crime pour eux de communiquer leurs livres religieux à des profanes [2].

Le nom de Mandaïtes qu'ils se donnent à eux-mêmes, et qu'ils prétendent signifier *anciens* comme étant les partisans de l'ancienne doctrine, est l'araméen *mandoyo*, de *manda* pour *madda* « science, connaissance, gnose »; cette désignation équivaudrait donc à celle de *gnostique*. Les Arabes qui les entourent les appellent *Çoubba*, pluriel vulgaire de *Çâbi'* « Sabéen », nom qui leur est donné dans le Qoran, où ils sont cités, avec les Juifs et les Chrétiens, parmi les peuples qui ont le droit de conserver leurs croyances et de ne pas être contraints à prononcer la profession de foi musulmane, parce qu'ils possèdent des livres révélés [3]. Ce nom de *Çâbi'* ou Sabéen signifie, en araméen, « les baptistes » [4]; les Mandaïtes abusent en effet du baptême, qu'ils doivent se faire

[1] Siouffi, *Études sur la religion des Soubbas*, p. 158.

[2] E. Babelon, *Les Mandaïtes*, extrait des *Annales de philosophie chrétienne*, 1881, p. 12.

[3] Qoran, chap. II, v. 59; chap. V, v. 73; chap. XXII, v. 17.

[4] J. Wellhausen, *Reste arabischen Heidentums*, 2e éd., p. 237.

administrer souvent, à titre de purification, dans tous les accidents et contrariétés de la vie; leurs ablutions sont aussi extrêmement fréquentes, en vue de se purifier de toute souillure corporelle ou morale; elles sont de rigueur tous les dimanches et se font dans le fleuve, au moyen de trois plongeons successifs où tout le corps doit être immergé, pendant que l'adepte récite la formule du baptême.

Le nom de *Chrétiens de saint Jean,* qu'on leur donne parfois encore, a été inventé par des navigateurs portugais qui pénétrèrent jusqu'au fond du golfe Persique et furent frappés de ce fait que saint Jean-Baptiste est considéré comme leur législateur religieux [1]. En effet, il est le prophète de leur religion, et regardé comme le médiateur entre Dieu et les hommes, comme celui qui est venu restaurer sur la terre la vraie doctrine, dont le signe sensible est le baptême. Le nom du réformateur ou du prophète qui répandit parmi eux la religion du Précurseur nous a été transmis par Théodore Bar-Khouni, auteur nestorien, qui vivait au VIIIe siècle de notre ère, et qui parle du mendiant Ado, originaire de l'Adiabène [2].

La langue mandaïte est un araméen fort corrompu [3]. Sa littérature se compose d'un certain nombre d'ouvrages : le *Sidra rabba* « Grand Livre », *Ganza rabba* « Grand Trésor », ou *Sidra l'Adam* « Livre d'Adam », qui a été publié par Norberg au commencement du XIXe siècle, avec une traduction latine, sous le titre de *Codex Nasaræus, liber Adami appellatus;* c'est une exposition historique et dogmatique des croyances mandaïtes. Ensuite viennent le *Sidra d'Yahio* « Livre de Jean », recueil liturgique et manuel de prescriptions religieuses, qui renferme aussi la vie surnaturelle et miraculeuse de saint Jean-Baptiste [4]; le *Qolasta*, recueil d'hymnes et de prescriptions relatives à l'administration du baptême [5]; un autre ouvrage, dont la Bibliothèque nationale possède un exemplaire et qui contient un formulaire de prières et des gloses astrologiques. Il faut y ajouter le *Diwân,* sorte de rouleau orné de figures grossières et destiné à représenter le paradis et l'enfer, rapporté de Mossoul à

(1) BABELON, *Les Mandaïtes,* p. 11.

(2) H. POGNON, *Inscriptions mandaïtes des coupes de Khouabir,* p. 5 et 245.

(3) E. RENAN, *Histoire des langues sémitiques,* p. 255.

(4) Extraits donnés par STŒUDLIN, *Beiträge zur Philosophie und Geschichte der Religion- und Sittenlehre* (Lübeck, 1793-1797), t. I, p. 1, et t. III, p. 18.

(5) Autographié par M. J. Euting en 1867.

Rome par le carme déchaussé Ignace de Jésus en 1652, qui s'en est servi pour son livre consacré à cette secte [1]; cette intéressante pièce vient d'être publiée en phototypie par les soins de M. J. Euting et de M. le curé Pörtner [2]. Les documents qui ont été découverts par M. J. de Morgan, et qui forment la matière du présent volume, l'*Iniani*, le *Sidra d'Nichmata*, le *Qmaha* et les cinq récits en mandaïte vulgaire, augmentent singulièrement le nombre de manuscrits aujourd'hui connus.

Les coupes à inscriptions sont également caractéristiques de la religion mandaïte. Les premières ont été découvertes par Layard sur les ruines de Babylone et étudiées par M. Thomas Ellis [3]. L'étude en a été reprise par M. H. Pognon, à l'occasion de celles qui avaient été découvertes par des Arabes à Khouabir. Les renseignements qui ont été fournis verbalement par ces Arabes ont permis d'établir que ces coupes se trouvent en général dans la terre, renversées sens dessus dessous, le creux en bas; parfois on en rencontre deux superposées par l'ouverture, de façon à former un espace fermé. Ce fait, une fois acquis, permet d'expliquer l'usage que l'on fait de ces coupes : ce sont des sortes de prisons destinées à retenir les mauvais génies, par la vertu des incantations tracées sur leurs parois [4].

CL. HUART.

[1] Fr. IGNATIUS A JESU, *Narratio originis, rituum et errorum Christianorum S. Joannis*. Rome, 1652.

[2] J. EUTING, *Mandæischer Diwan*, nach photogr. Aufnahme von Dr. B. Poertner. Strasbourg, 1904. Confer *Revue critique*, XXXVIIIe année, 19 sept. 1904, p. 180.

[3] LAYARD, *Discoveries in Nineveh and Babylon*, p. 509 et 521.

[4] H. POGNON, *Inscriptions mandaïtes*, p. 3.

IMPRIMERIE NATIONALE.

INIANI,

LÉGENDE RELATIVE À CE MANUSCRIT.

L'*Iniani*, « prières » ou « chants liturgiques », est un ouvrage dont les Mandéens eux-mêmes ne possèdent que deux exemplaires : l'un chez le *Gauzevra* (évêque) de Mohammerah, en Perse; l'autre chez celui d'Amara, localité située sur la rive gauche du Tigre, en aval de Bagdad. La copie de ce second exemplaire, faite en 1783, est due à un *Gauzevra* nommé Adam; c'est de ce manuscrit que provient la copie que nous donnons dans ce volume.

Au sujet de l'origine de l'*Iniani* d'Amara, les Mandéens racontent la légende suivante :

En 1782, les Musulmans de Perse cherchèrent à se procurer les livres religieux mandaïtes et, n'y parvenant pas par la ruse ou l'argent, arrêtèrent les principaux des Sabéens.

Promesses et menaces restèrent sans effet en présence des dénégations de ces gens qui jurèrent ne posséder aucun livre, déclarant que parmi leurs coreligionnaires les cérémonies ne se faisaient que par tradition.

Les principaux du clergé sabéen furent alors jetés en prison et mis à la torture. Comme ils niaient toujours l'existence de livres parmi eux, les Persans en mirent plusieurs à mort. Quelques-uns furent empalés; d'autres furent mutilés, on leur coupa les membres l'un après l'autre en commençant par les doigts des pieds et des mains. Certains chefs furent écorchés vifs, eurent les yeux brûlés au fer rouge, puis la tête tranchée; d'autres enfin furent brûlés vifs.

Les autres Sabéens prisonniers assistaient au martyre de leurs coreligionnaires. Les Persans espéraient obtenir d'eux par la terreur ce à quoi ils ne voulaient consentir de bon gré, livrer leurs livres saints.

Le *Gauzevra* Adam, auquel les Persans avaient coupé le poignet droit, était de ces prisonniers; il s'enfuit en Turquie, mais avant de s'évader voulut avoir une copie de l'*Iniani*, livre indispensable aux rites religieux.

Le copiste ne pouvait, comme de juste, qu'écrire en cachette et, n'ayant plus de main droite, il éprouva mille difficultés, sauta parfois des lettres ou des mots, confondit quelquefois deux lettres différentes, mais conserva au texte toute sa valeur rituelle.

Les Mandéens connaissent tous l'existence des deux manuscrits, mais ils se refusent à en faire d'autres copies dans la crainte de voir tomber l'une d'elles entre les mains des infidèles.

La copie que nous publions a été faite sur le manuscrit d'Amara, mais collationnée et corrigée sur celui de Mohammerah. C'est, du moins, ce qui m'a été affirmé par l'intermédiaire qui me l'a remis et il a ajouté : L'*Iniani* d'Amara avait perdu ses quatre derniers feuillets (de la page 195 jusqu'à la page 202), lorsqu'en 1249 de l'hégire (1833 de J.-C.) un prêtre (*tarmida*) de la secte *Yahia* se procura le manuscrit et, ayant recopié la partie manquante, signa tout le manuscrit de son propre nom : *Youhana* fils (*bar*) *Sam*, fils de *Zahroun*.

En 1256 de l'hégire, le livre rentra dans la famille d'Adam, où il se trouve depuis ce temps.

Bien que ne pouvant vérifier la véracité de ces renseignements, j'ai jugé utile de les donner ; ils peuvent servir aux personnes qui désireraient se procurer de nouvelles copies, malgré les grandes difficultés que rencontreraient des recherches de cette nature.

J. DE MORGAN.

TABLE DES PLANCHES.

PLANCHE I.

Coupe, avec inscriptions mandaïtes, trouvée aux environs d'Amarah, sur le Tigre, entre Bassorah et Bagdad (1900).

PLANCHE II.

Coupe, avec inscriptions mandaïtes, trouvée aux environs de Chatran al-Mountefik, sur le canal Al-Gharraf, entre Bagdad et Bassorah (1900).

PLANCHE III.

Cachet rituel mandaïte.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Préface de M. de Morgan VII

Notice sur les Mandéens, par M. Cl. Huart IX

Notice sur le manuscrit *Iniani* XIII

Table des planches XV

Iniani, « prières » ou « chants liturgiques » 1

Sidra D'nichmata 205

Rouleau de prières, dit *Qmaha D'Hivel Ziwa* 254

Histoires en mandaïte vulgaire 271

COUPE MANDAÏTE

g.Dujardin.

1

2

1 _ CACHET RITUEL

2 _ COUPE MANDAÏTE

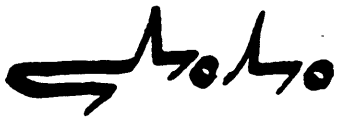

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

SIDRA D'NICHMATA

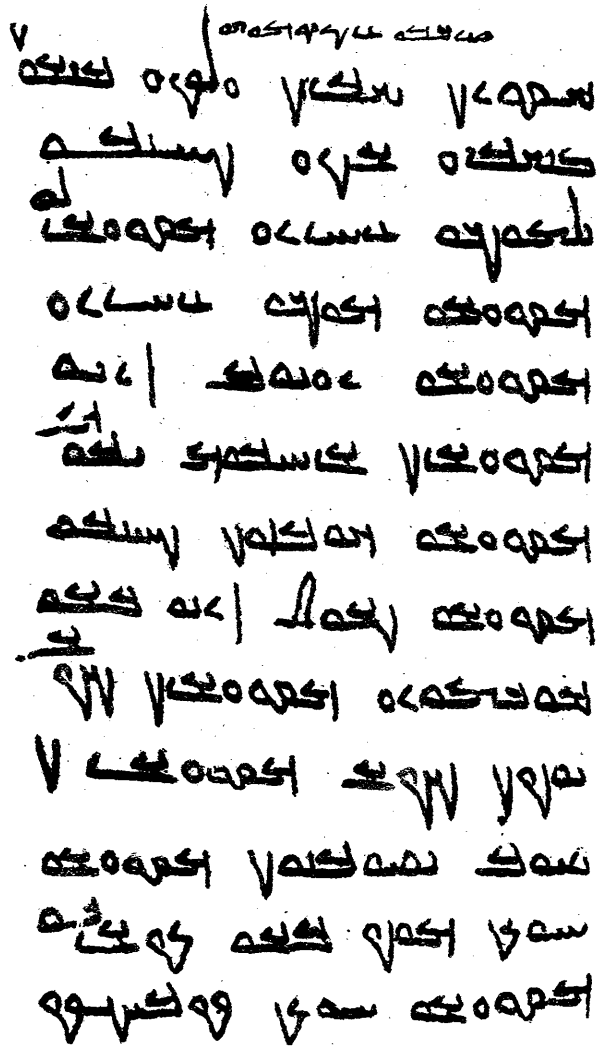

1

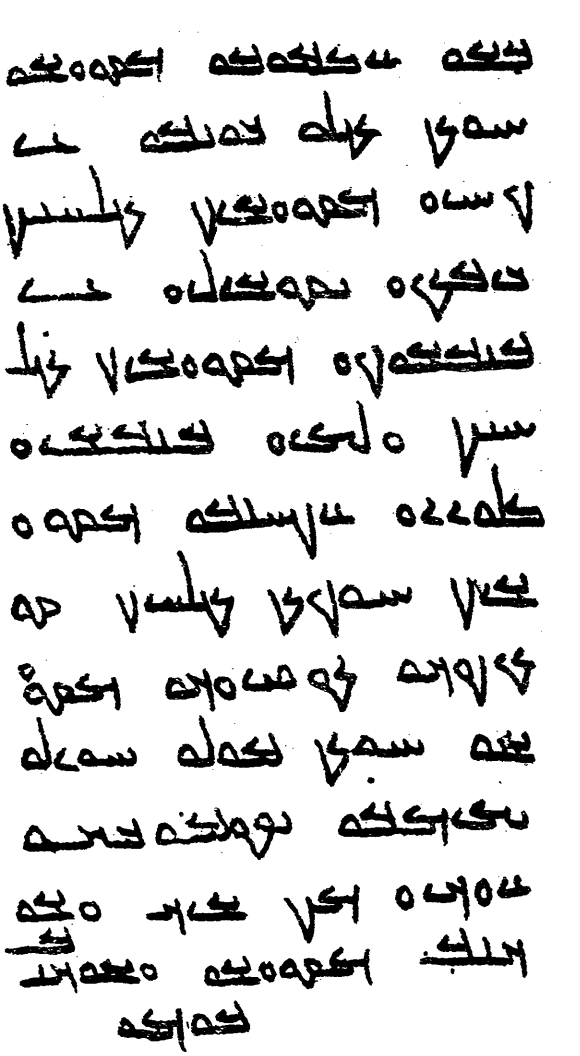

2

3

4

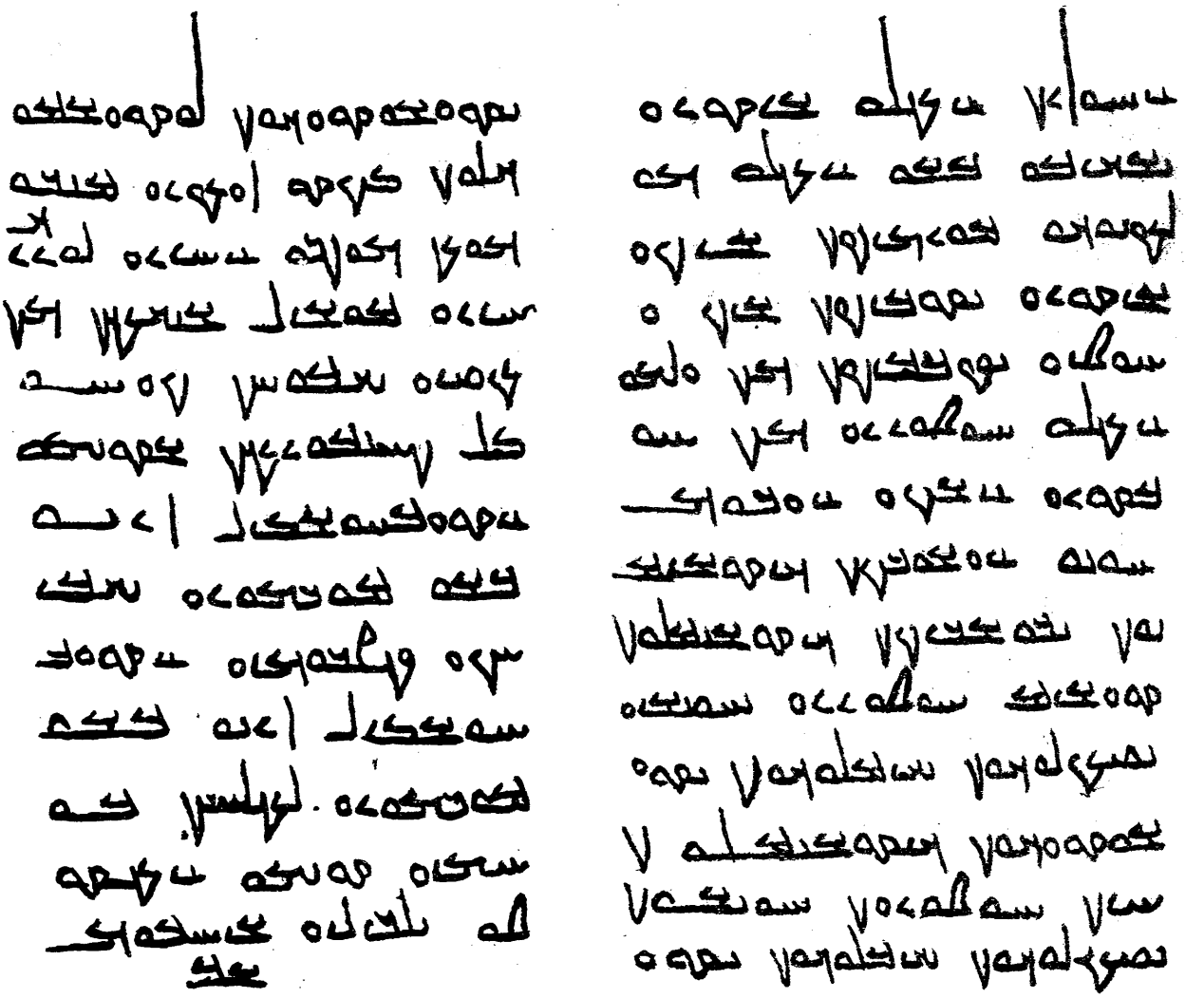

5

6

7

8

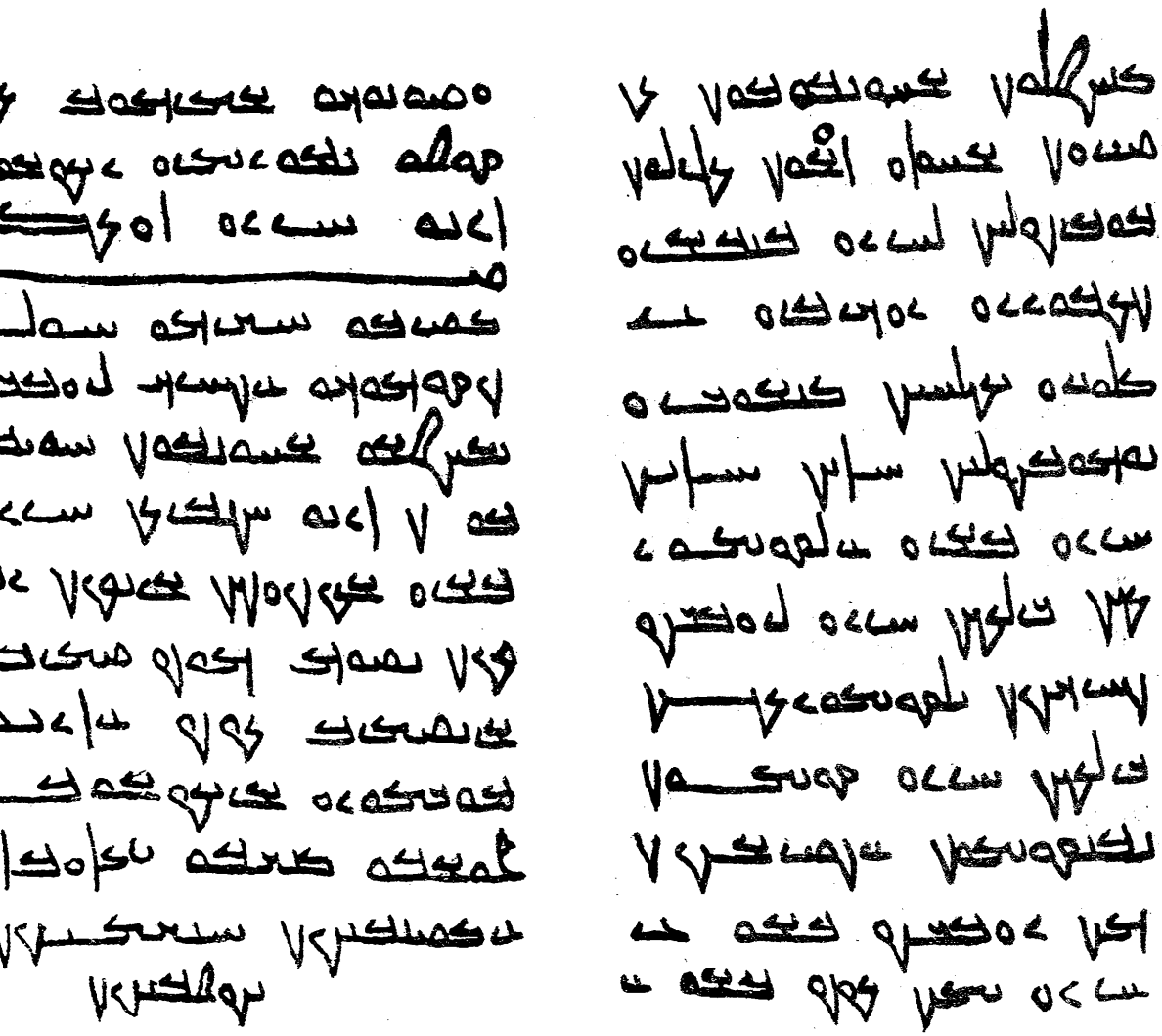

9

10

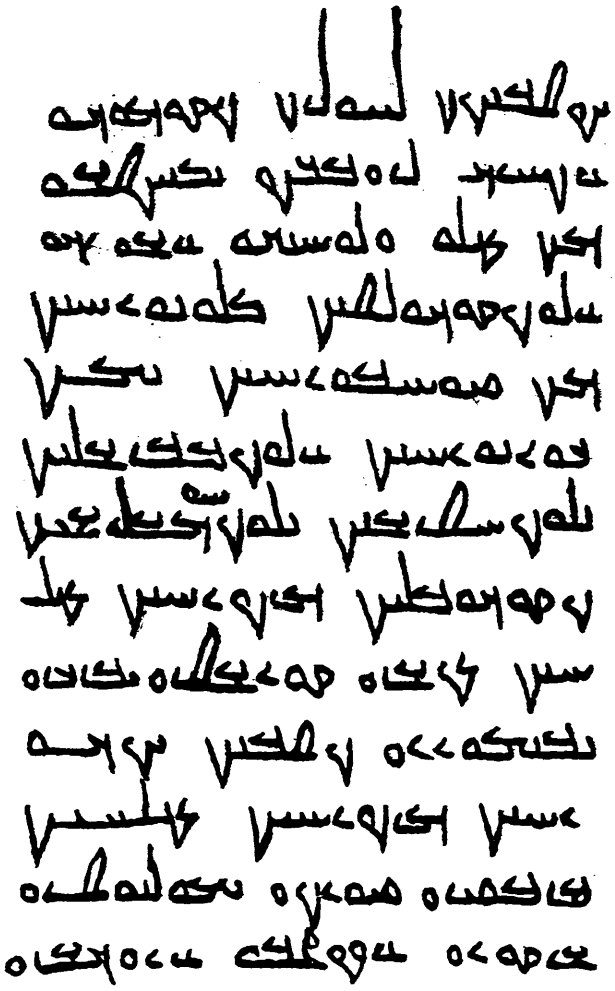

11

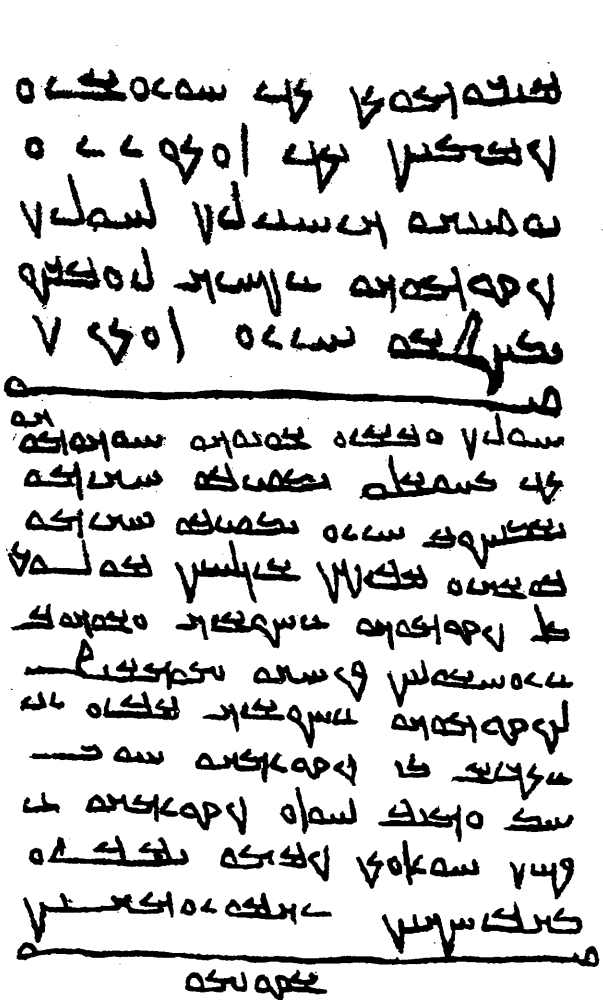

12

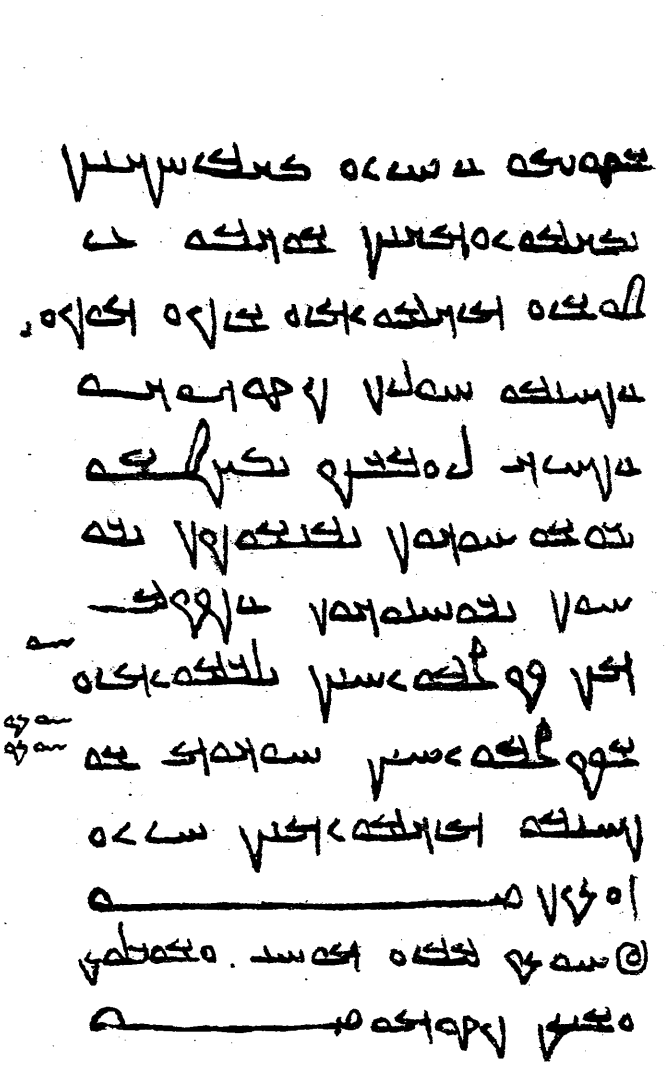

13

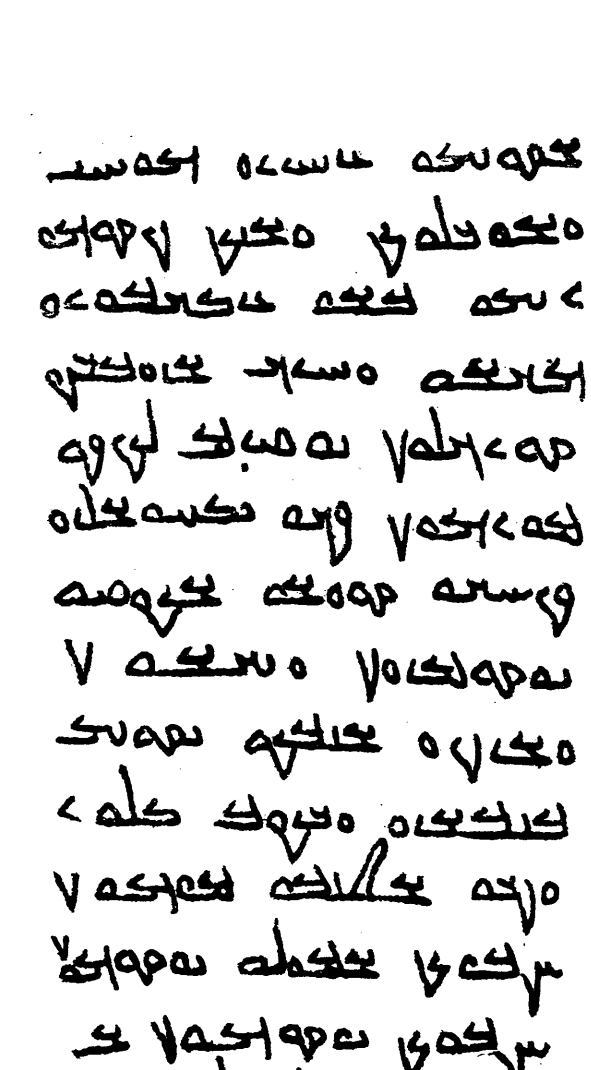

14

15

16

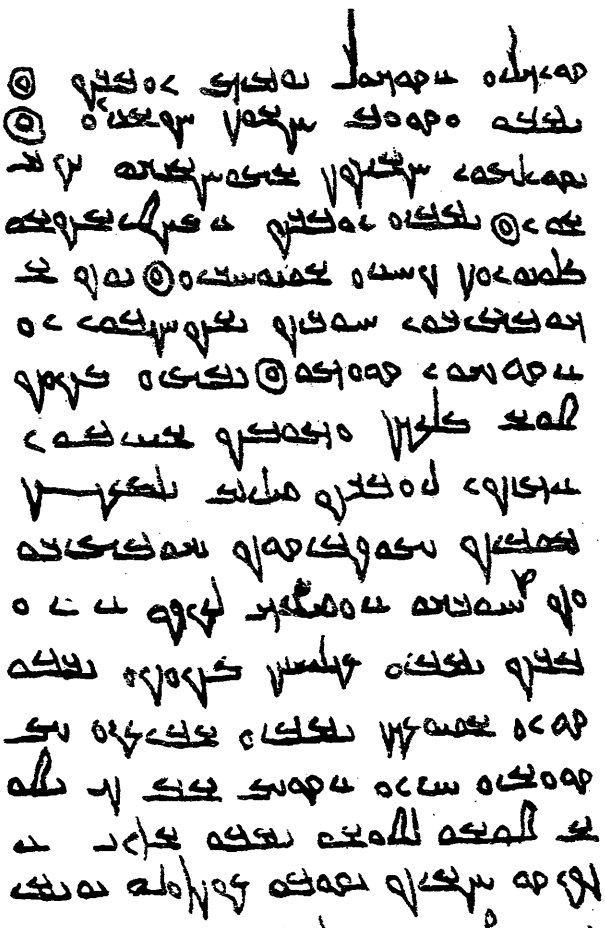

17

18

19

20

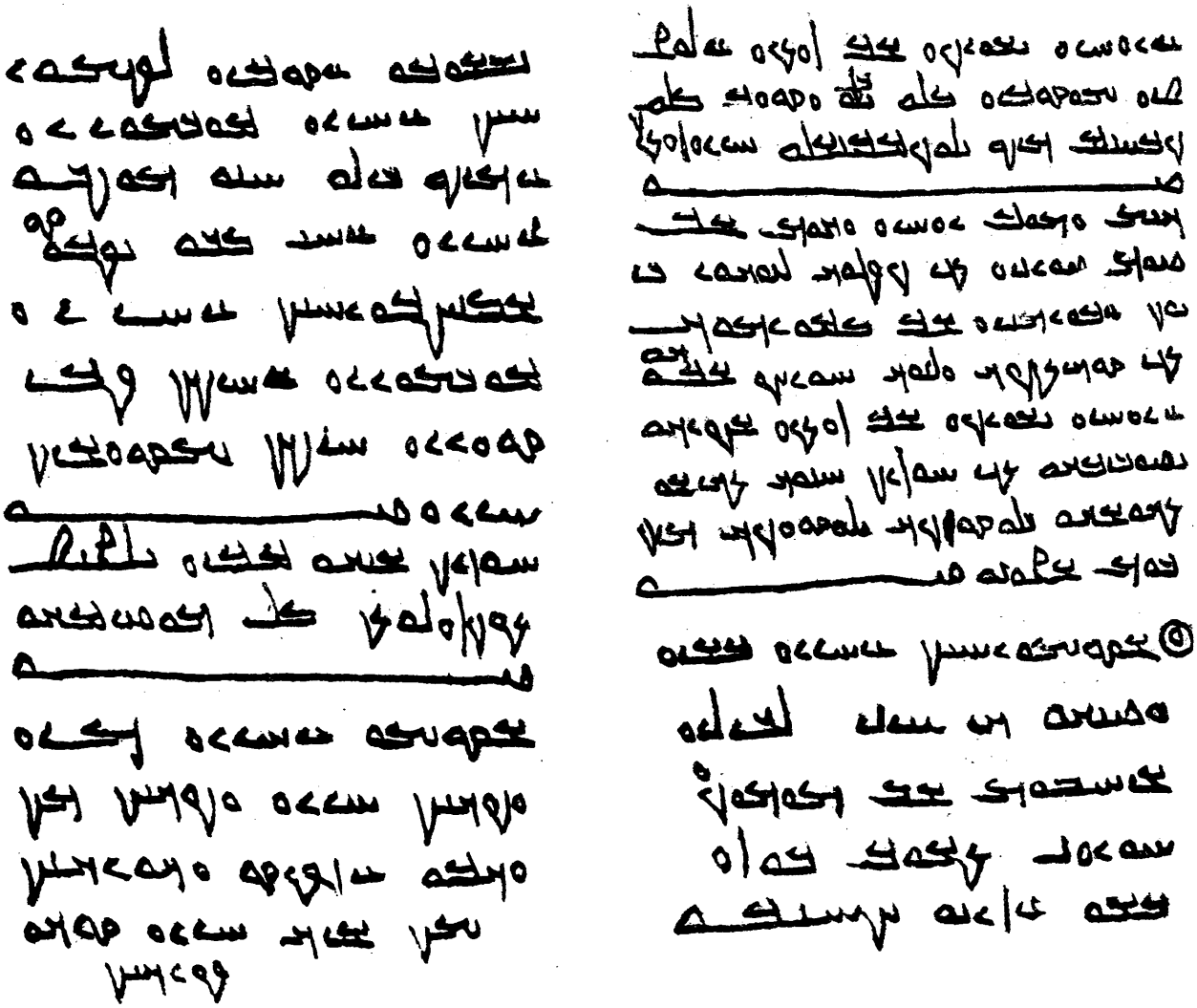

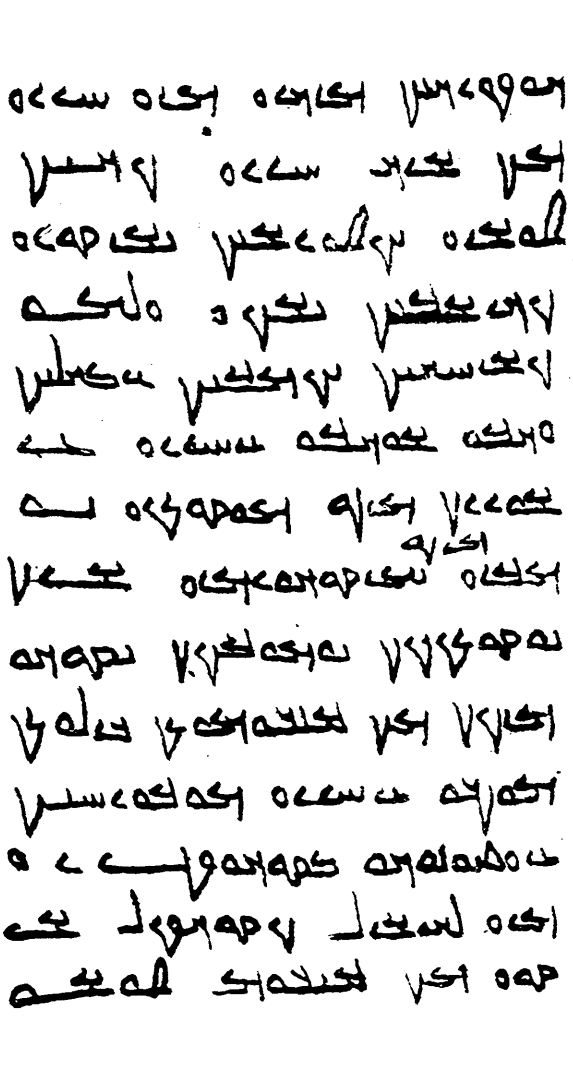

23

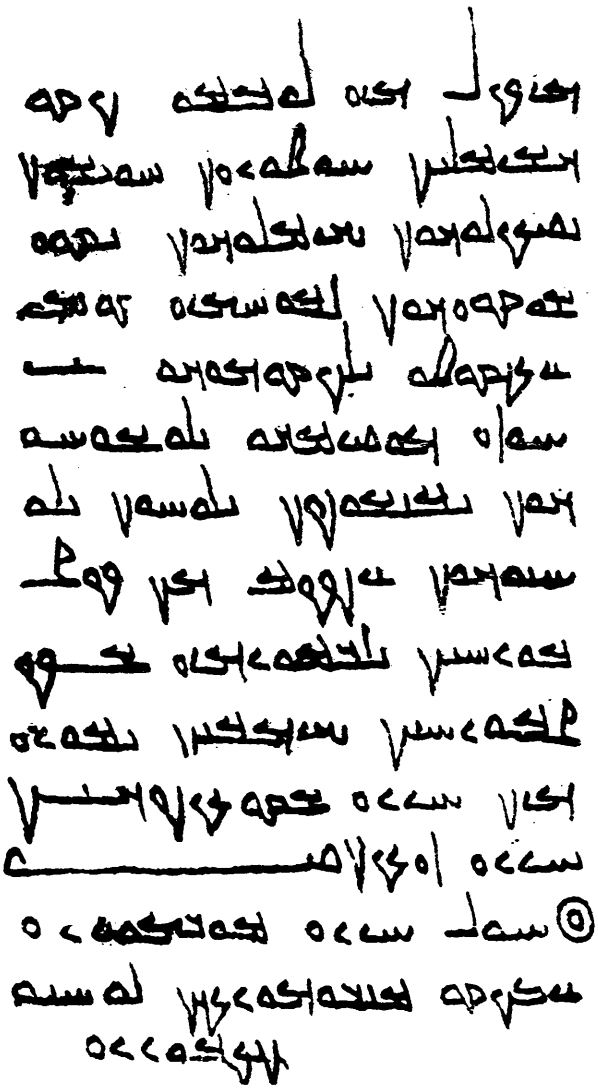

24

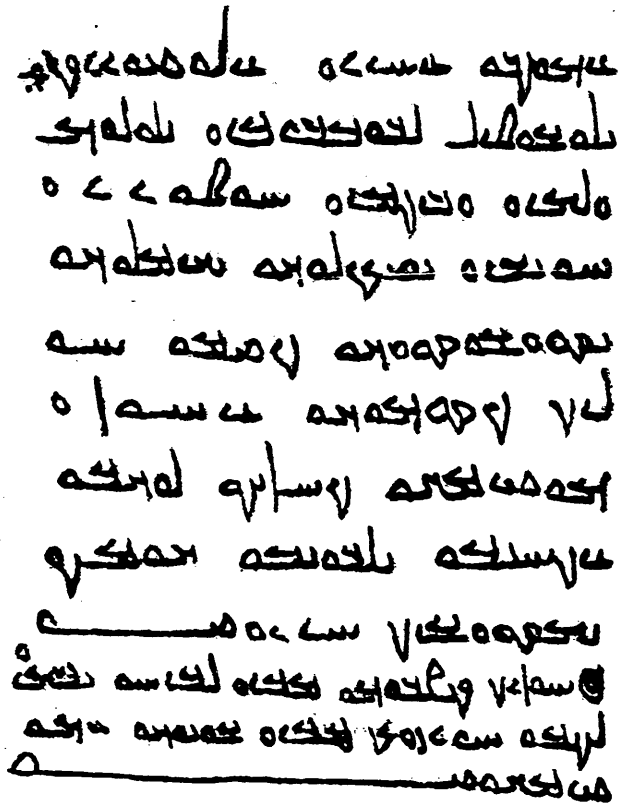

27

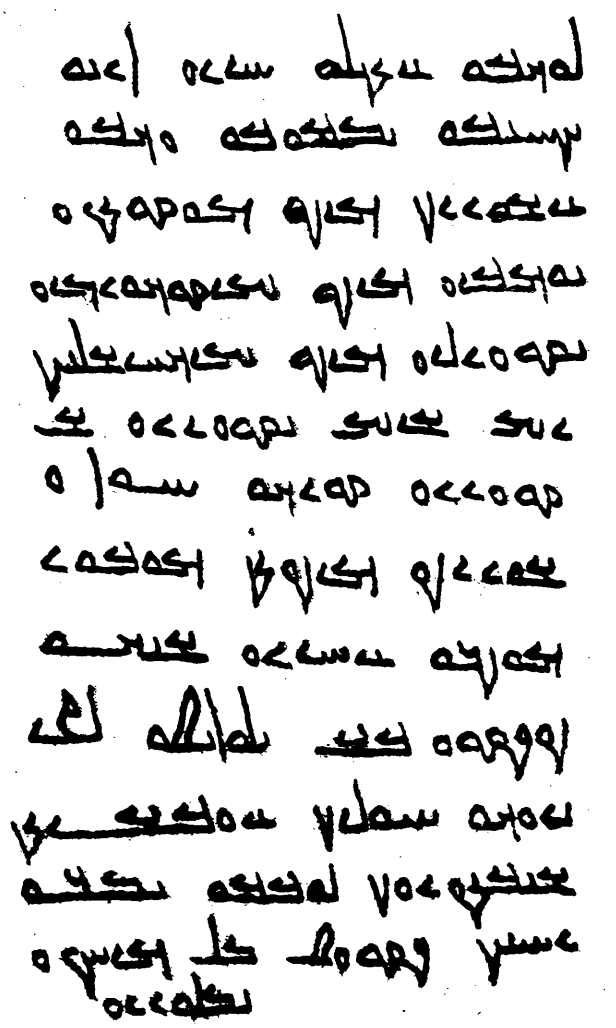

28

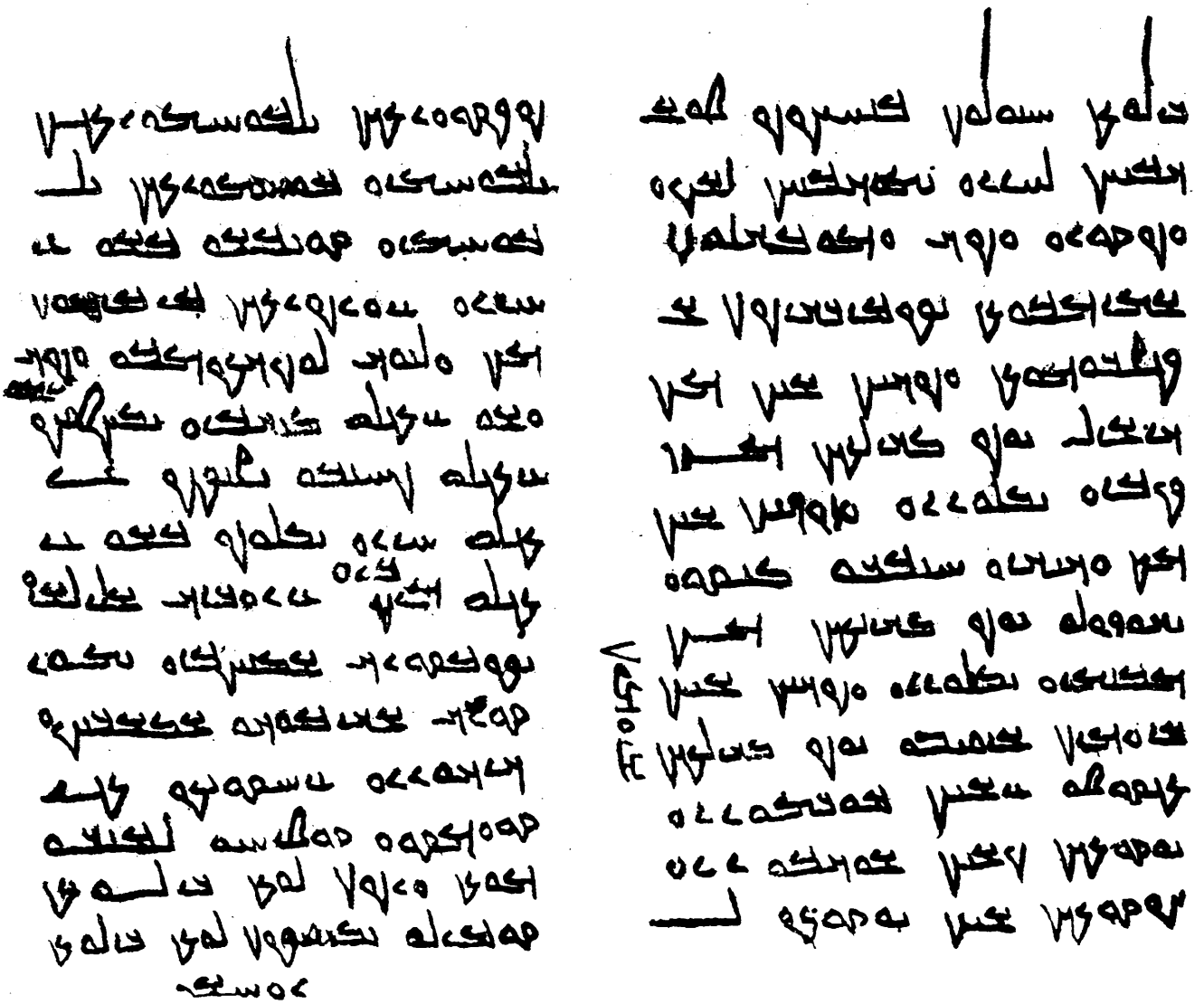

31

32

35

36

39

40

41

42

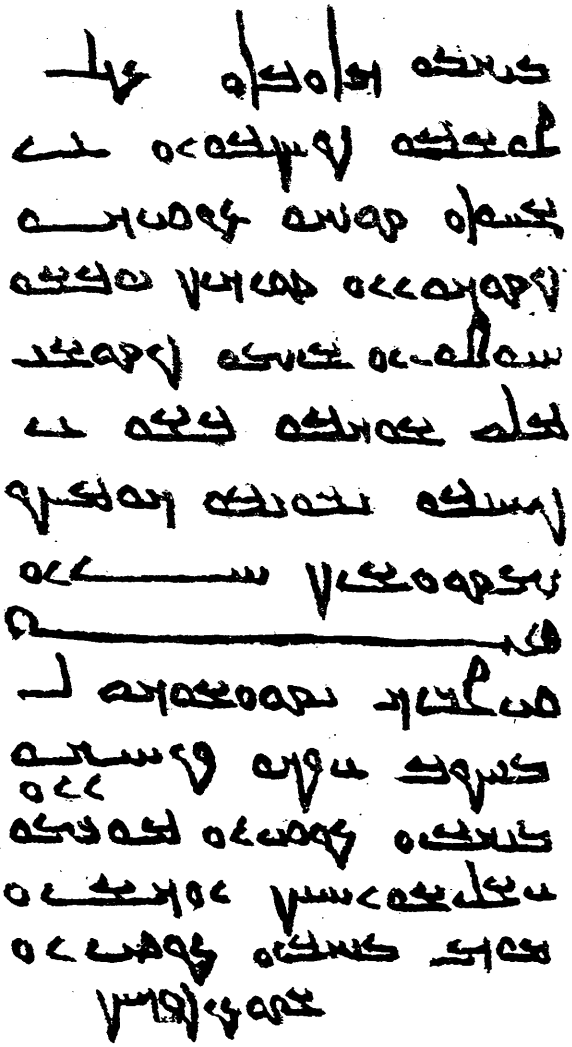

44

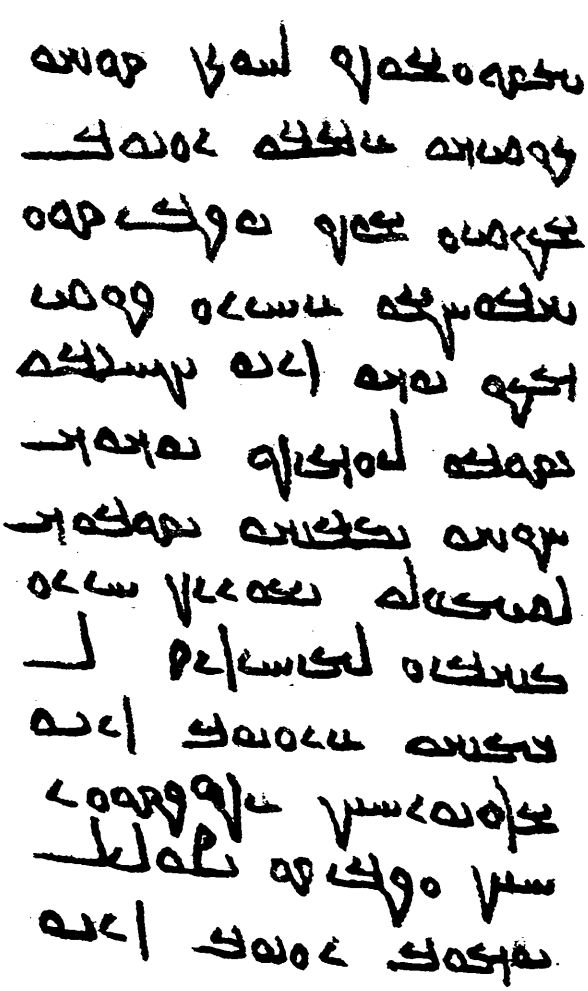

43

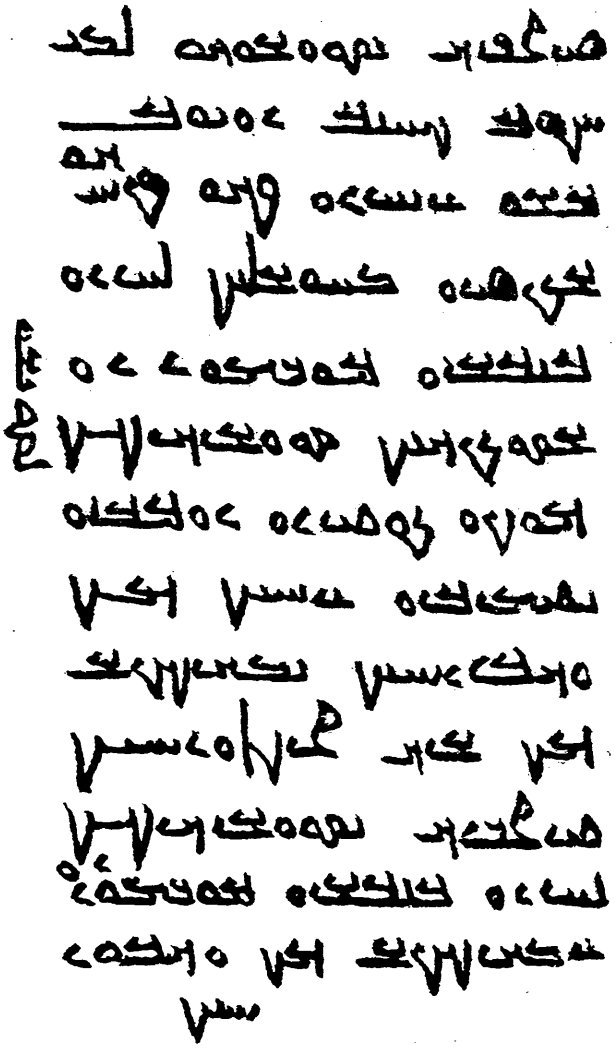

46

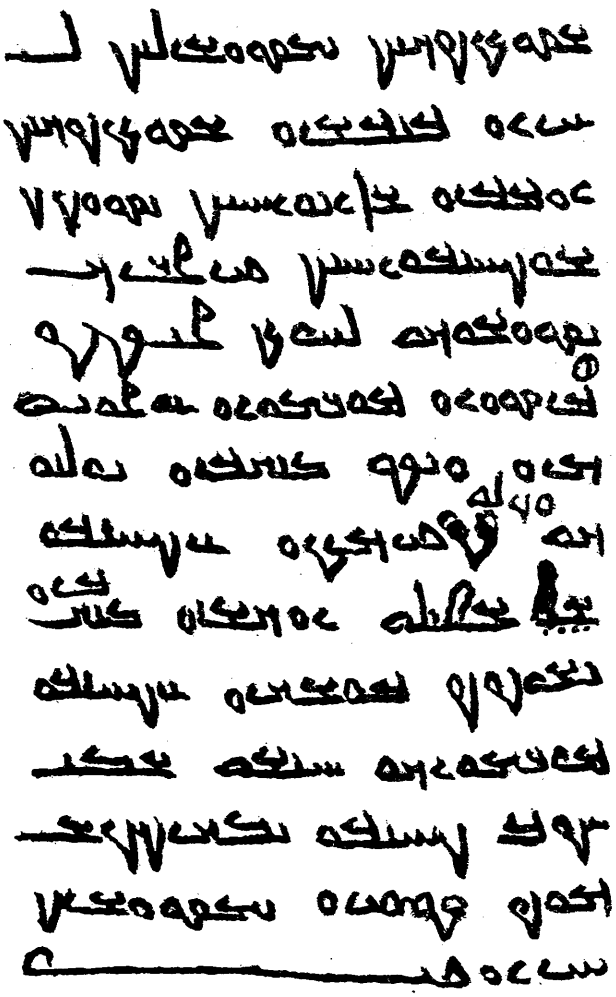

45

47

48

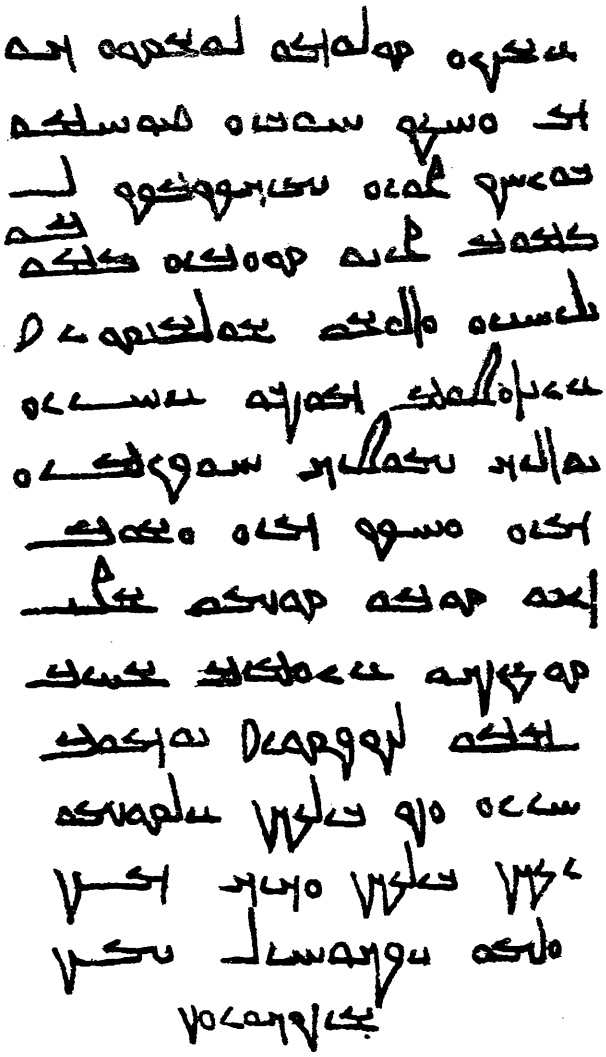

50

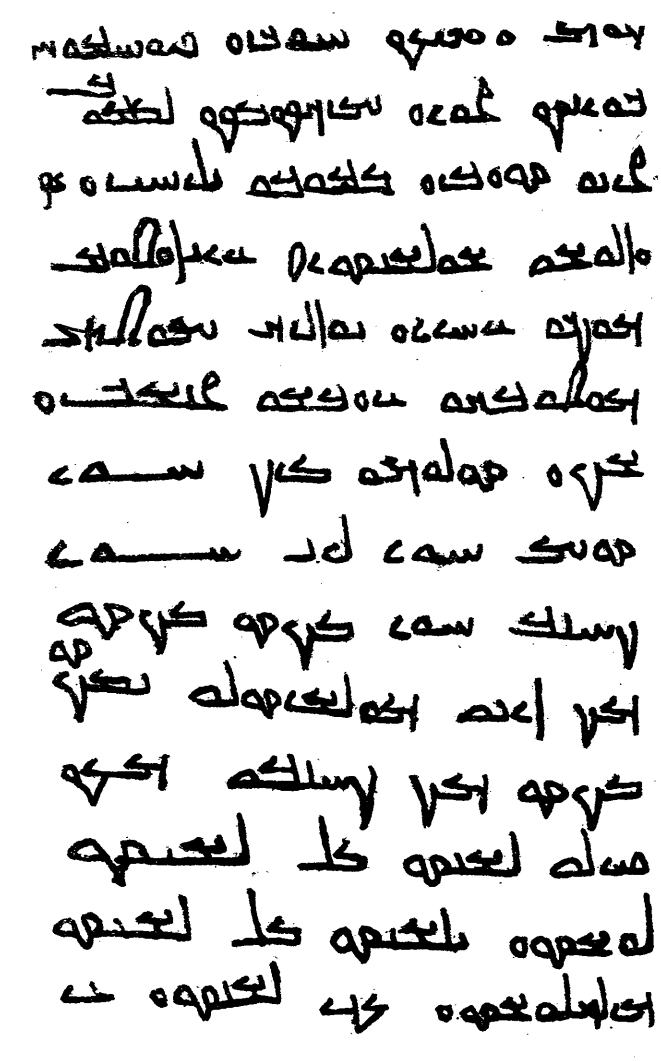

49

51

52

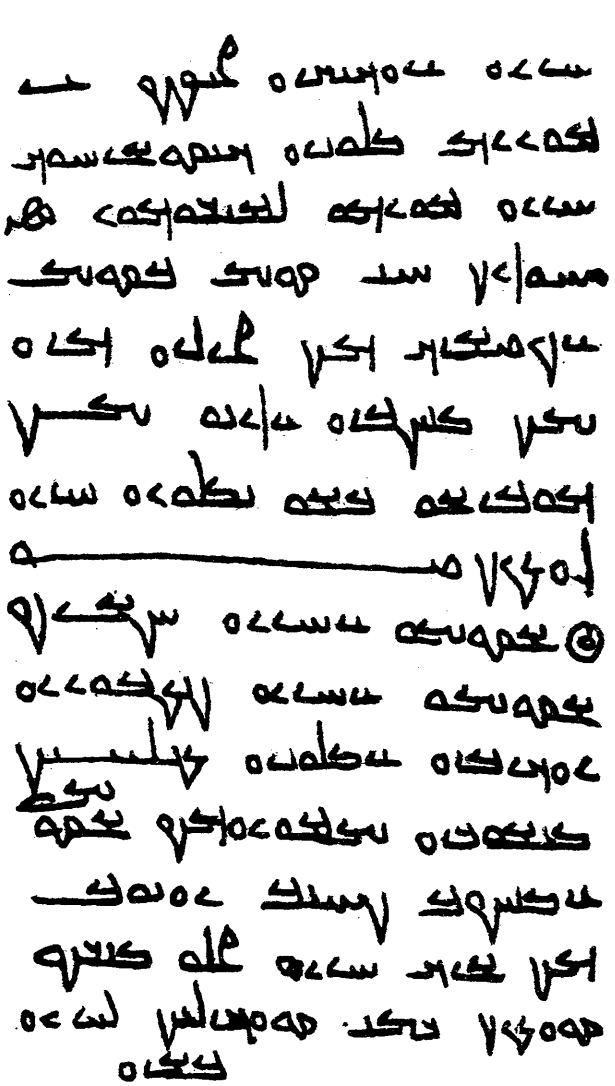

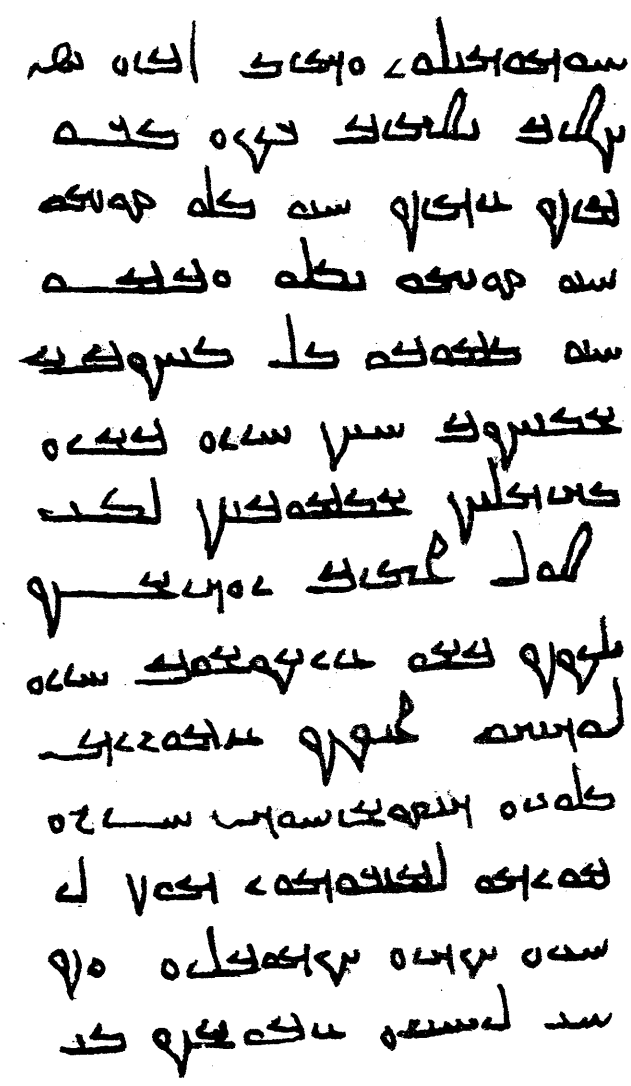

55

56

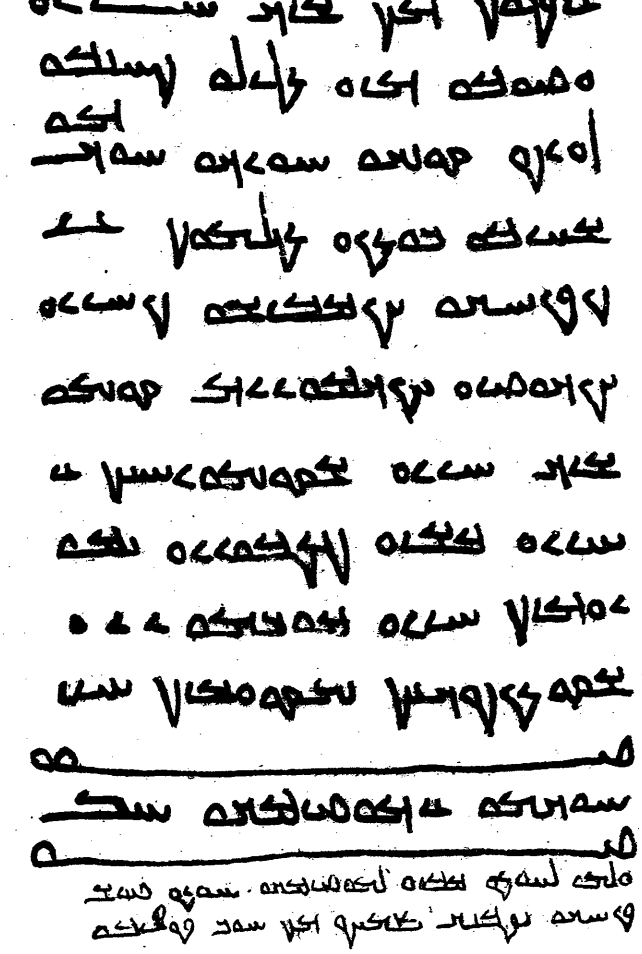

62

61

64

63

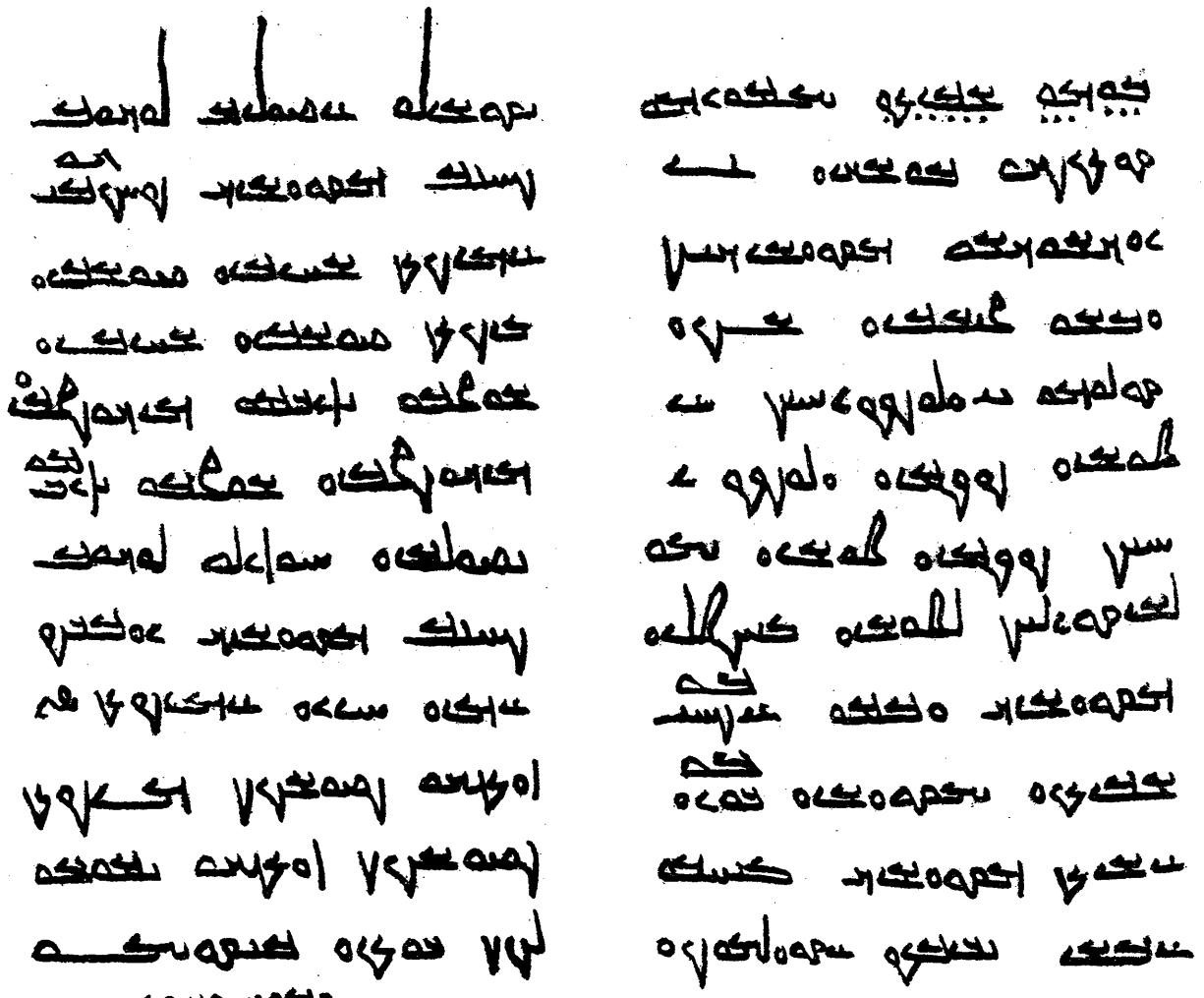

67

68

75

76

79

80

87

88

ROULEAU

dit

QMAHA D'HIVEL ZIWA

Le nom de ce rouleau est : « QMAHA D'HIVEL ZIWA ». C'est une prière qui, d'après les Mandéens, a été révélée par Hivel Ziwa pour servir d'amulette et pour préserver la personne qui la porte de tous les malheurs de quelque nature qu'ils soient.

Le *Ganzevra* (ou évêque) n'écrit cette prière que pour de rares fidèles qui ont donné preuve d'une vertu consommée. Aussi lit-on au bas de la copie qui se conserve chez le grand chef ces mots : « *Izdahar, izdahar, izdahar, lkoull innich la tekder* » ; c'est-à-dire : « Prends garde, prends garde, prends garde, de l'écrire à n'importe qui ! »

Celui qui a le bonheur de posséder ce précieux talisman doit le rouler soigneusement, puis coller dessus douze pierres précieuses, dont la valeur est proportionnée à ses moyens pécuniaires. Après quoi, il enveloppe le rouleau ainsi orné de plusieurs petits morceaux d'étoffe et d'une toile cirée. Le tout est mis dans un étui d'or ou d'argent ciselé, sur lequel est gravé le nom de l'heureux Mandéen qui doit le porter pendant toute sa vie sur sa poitrine.

Pour prouver combien cet écrit sacré est précieux au point de vue religieux mandéen, je dirai que quiconque en possède un a la prohibition stricte *de révéler son existence* et même *d'en dire le nom.*

1

2

ܐܝܟܢܐ

ܒܝܬ ܐܠܗܐ ܕܡܪܝܡ ܕܡܫܝܚܐ

HISTOIRES

en

MANDAÏTE VULGAIRE

Histoire en langue mandaïte vulgaire.

Aventure arrivée à un Mandéen

Historiette racontée en langue mandaïte vulgaire.

Histoire de Chah Adel.

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, VIe

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX ARTS

MÉMOIRES DE LA DÉLÉGATION EN PERSE

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE **J. DE MORGAN**, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

Tome I. **Fouilles à Suse** en 1897, 1898 et 1899 (1 vol.), par J. de Morgan, G. Lampre et G. Jéquier. In-4°, planches en héliogravure et en chromotypographie..... **50 fr.**

Tome II. **Textes Elamites-Semitiques**, par V. Scheil, O. P. 1re Série. In-4°, 24 pl. en héliogravure..... **50 fr.**

Tome III. **Textes Elamites-Anzanites**, par V. Scheil, O. P. 1re Série. In-4°, 33 pl. en héliogravure..... **50 fr.**

Tome IV. **Textes Elamites-Sémitiques**, par V. Scheil, O. P. 2e Série. In-4°, planches hors texte..... **50 fr.**

Tome V. **Textes Elamites-Anzanites**, par V. Scheil, O. P. 2e Série. In-4°, avec planches hors texte..... **50 fr.**

Tome VI. **Études archéologiques.** In-4°, avec planches hors texte. (*Sous presse.*)

J. DE MORGAN

MISSION SCIENTIFIQUE EN PERSE 1889-1891

Vol. I et II. **Études géographiques**, par J. de Morgan.

Tome I. In-4°, nombreuses planches et figures..... **40 fr.**

Tome II. In-4°, 130 planches hors texte..... **60 fr.**

Vol. III. **Études géologiques et paléontologiques.**

Ire partie : **Géologie**, par J. de Morgan, et **Paléontologie**, par H. Douvillé. (*Sous presse.*)

IIe partie : **Échinides**, par G. Gottan et V. Gauthier. In-4°, planches.. **15 fr.**

IIIe partie : **Échinides.** Supplément, par V. Gauthier. In-4°, planches. **12 fr.**

Vol. IV. **Archéologie**, par J. de Morgan. In-4°, nombreuses planches et figures..... **60 fr.**

Vol. V. **Études linguistiques**, par J. de Morgan.

Ire partie : **Dialectes Kurdes. Langues et dialectes du Nord de la Perse.** In-4°, cartes..... **40 fr.**

IIe partie : **Textes Mandaïtes.** In-4°, planches..... **40 fr.**

Atlas des cartes, Rives méridionales de la mer Caspienne, Kurdistan central, Elam. En un carton in-folio..... **15 fr.**

J. DE MORGAN

LA DÉLÉGATION EN PERSE

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

1897 à 1902

Un volume in-18, illustré..... 2 fr. 50